

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,**

**SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé *L'impact des changements climatiques sur les territoires insulaires, côtiers et riverains dans l'espace francophone* (le rapport), adopté lors de la réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenue à Tbilissi (Géorgie) en juillet 2023 ;

**RAPPELANT** les engagements pris dans la *Résolution sur les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques* ;

**NOTANT** que la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère continue de croître, avec pour effet d'entraîner des dérèglements climatiques importants partout sur la planète ;

**SOULIGNANT** que dans son dernier rapport provisoire sur l'État du climat mondial, l'Organisation météorologique mondiale estime qu'en 2022, la température moyenne globale avait augmenté d'environ 1,15 degré Celsius comparé à la température moyenne globale avant l'ère industrielle et les huit dernières années seront vraisemblablement les plus chaudes jamais enregistrées ;

**AFFIRMANT** que les changements climatiques ont causé des dommages considérables et des pertes de plus en plus irréversibles dans les écosystèmes marins, d'eau douce, côtiers et de haute mer, notamment au niveau de l'augmentation du niveau des océans et des mers, de l'intensité des cyclones, du niveau des précipitations et des marées, de l'érosion des côtes et de l'augmentation de la température des océans ;

**RÉITÉRANT** l'importance de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de stabiliser la hausse de la température mondiale et le besoin de s'adapter aux changements climatiques actuels et à venir ;

**SOULIGNANT** que la fenêtre d'opportunité pour permettre un développement résilient au changement climatique rétrécit rapidement ;

**NOTANT** que les femmes et les filles vivent en plus grande proportion que les hommes dans l'extrême pauvreté et sont généralement plus vulnérables aux changements climatiques ;

**RAPPELANT** les objectifs de l'*Accord de Paris* sur le climat visant à contenir la hausse de la température globale nettement en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et tout mettre en œuvre afin de limiter celle-ci à 1,5 degré Celsius ;

**RECONNAISSANT** les objectifs de développement durable 2015-2030 adoptés par les États membres des Nations Unies, qui incluent la lutte contre les changements climatiques, le déploiement d'énergie propre et abordable, le développement de villes et communautés durables et l'égalité des genres ;

**APPELLE** les États et gouvernements membres de la Francophonie à respecter les engagements pris dans l'*Accord de Paris* sur le climat visant à contenir la hausse de la température globale en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels ;

**EXHORTE** les États et gouvernements membres de la Francophonie à tout mettre en œuvre pour limiter la hausse de la température globale à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels ;

**APPELLE** les États et gouvernements membres de la Francophonie ainsi que les parlementaires des pays développés à appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à amoindrir l'impact des changements climatiques ;

**DEMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie de respecter les engagements pris pour aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter ;

**INVITE** l'ensemble des gouvernements des pays développés membres de la Francophonie à contribuer au financement de la lutte contre les changements climatiques afin de contribuer à l'atteinte du Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques, qui vise à mobiliser 100 milliards de dollars américains annuellement pour répondre aux besoins des pays en développement, au plus tard jusqu'en 2025 ;

**INCITE** les sections membres de l'APF à suivre avec attention les actions de leur gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et à faire les représentations nécessaires pour que leur gouvernement respecte ses engagements internationaux en la matière.